

RÉMINISCENCES PALLADIENNES: LE TRIBUNAL ET LA SOUS-PRÉFECTURE DE REDON

Né à Rennes en 1786, formé chez Antoine-Marie Peyre qui est un grand admirateur de Palladio, collaborateur des architectes Philippe Binet et Mathurin Crucy, Louis Richelot ne cessera de s'attacher à la diffusion et au triomphe du néo-classicisme. Le véritable tournant de sa carrière sera la découverte de l'Italie en 1825; Richelot sera tellement impressionné par les villas de Palladio, il en sera si fortement imprégné qu'elles deviendront sa principale source d'inspiration (1).

Rentré à Rennes, le jeune architecte n'a qu'une idée en tête, traduire dans la pierre ce qu'il a vu en Italie. Il va introduire dans la région — mais à une échelle plus réduite — un nouveau type d'hôtel particulier, très inspiré des villas palladiennes: un volume simple et massif presque toujours mis en valeur par un motif central. L'hôtel de Courcy (1827), au 9 de la rue Martenot à Rennes, en est un bel exemple.

Ce néo-classicisme palladien, Richelot l'exprime aussi dans l'architecture publique. Il est bien placé dans ce domaine puisqu'il est l'architecte du département d'Ille-et-Vilaine (1828-1845). C'est donc à lui que revient la tâche de construire les sous-préfectures, les casernes, les prisons et les palais de justice prévus par le nouveau découpage administratif et judiciaire de la France, décidé sous la Monarchie de Juillet. Redon figure dans ce programme. Louis Richelot y laissera trois œuvres: la prison (aujourd'hui disparue), le tribunal et la sous-préfecture.

A justice nouvelle, édifices nouveaux! En témoigne le nombre impressionnant de palais de justice bâtis sous la Restauration et la Monarchie de Juillet: Aix-en-Provence (1822), Saint-Lô (1823), Orléans (1824), Périgueux, Lyon (1835), Montpellier, Nîmes (1838), Tours (1840), Reims (1841)... C'est d'ailleurs le grand sujet des concours du Grand Prix de l'École des Beaux-Arts de Paris. En 1821, les candidats

(1) Cf. G. de CARNÉ, «L'architecture néo-classique à Rennes à travers l'œuvre de Louis Richelot, 1786-1855», *Bull. Soc. Archéologique d'Ille et Vilaine*, t. XXXVIII, 1986, p. 91-101 et Thèse de doctorat de 3^e cycle consacrée à ce sujet (A.D. Ille et Vilaine).

sont invités à composer «un palais de justice pour le chef-lieu d'un département». En 1824, ils concourent pour la nouvelle Cour de Cassation de Paris. En 1827, encore un palais de justice... Le néo-classicisme, style d'apparat, plutôt solennel, convient parfaitement à l'architecture publique.

On comprend donc pourquoi l'Ille et Vilaine, gagnée à son tour par la contagion, entreprend en l'espace de dix ans la construction de trois nouveaux palais de justice: Montfort (1830), Saint-Malo (1835), Redon (1837).

A Redon, la construction du tribunal sera retardée par le sous-préfet. Celui-ci est tellement ravi d'avoir un architecte de talent sous la main qu'il veut en faire profiter la sous-préfecture. Embarras du Conseil Général. Que faire? Bâtir deux édifices distincts ou au contraire — par économie — les regrouper en un seul et même bâtiment? Tout le problème est là. Louis Richelot multipliera les esquisses jusqu'en 1838, année où le Conseil Général décide de bâtir séparément un tribunal et une sous-préfecture. En 1839, le département achète la propriété du Pèle, toute proche de la promenade publique. Un terrain suffisamment vaste pour accueillir non seulement le tribunal et la sous-préfecture, mais éventuellement une caserne de gendarmerie.

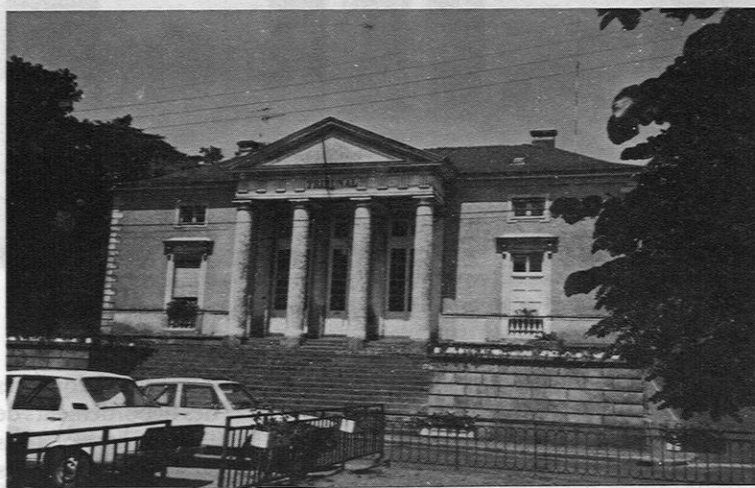


Fig. 1. Le tribunal de Redon (1843-1846), Louis Richelot.

Cette décision fera du tribunal de Redon le point de départ d'un nouveau quartier. Les plans de la sous-préfecture sont adoptés dès 1839; ceux du tribunal, remaniés trois fois ne seront approuvés que le 3 juillet 1843. La raison en est simple: le Conseil Général lésine, deux édifices pour une seule ville c'est beaucoup et chacun sait comme l'écrit Stendhal que «le budget est le pire ennemi du Beau».

La première pierre du tribunal de Redon est posée en septembre 1843; les travaux, adjugés à l'entrepreneur Normand, se poursuivront jusqu'en février 1846. C'est l'illustration parfaite des théories de Maximilien Godefroy, l'auteur du tribunal de Montfort, dont Louis Richelot dirigea les travaux de 1830 à 1836. On y retrouve les traits caractéristiques de la villa palladienne. Grand perron de granit, escalier monumental et escaliers latéraux, comme à la villa Badoer que Palladio construisit en 1556 à Fratta Polesine (Vénitie). Rez-de-Chaussée et étage en attique coiffé d'un toit à faible pente, comme à la villa Badoer encore et comme à la villa Emo, bâtie à Fanzolo en 1564.

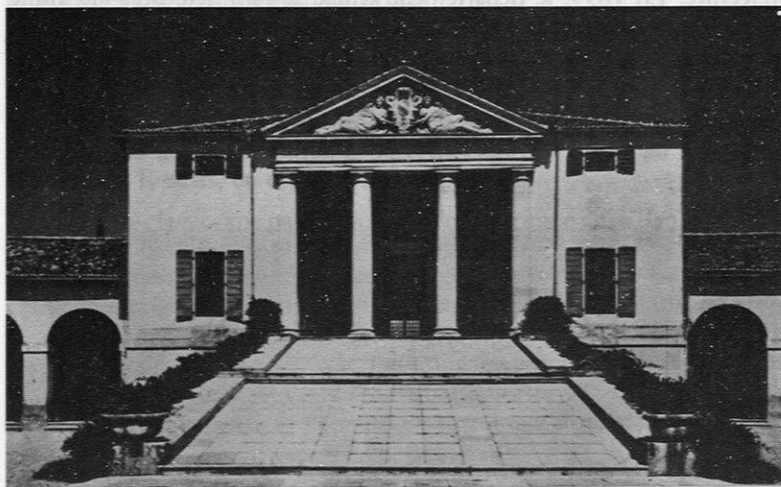


Fig. 2. Villa Emo (1564), Palladio.

A la villa Badoer, ce perron élevé s'expliquait par les crues fréquentes du Pô et de l'Adige. A Redon, le tribunal est à l'abri des débordements de la Vilaine, mais Richelot doit tirer parti de la forte dénivellation (trois mètres) et du plan d'urbanisme: il faut pouvoir accéder au tribunal par les rues latérales, ici en forte pente. Le principal ornement de ce palais de justice est son portique à fronton appuyé sur des colonnes doriques et

s'ouvrant largement sur la promenade publique. Ces promenades jouaient un grand rôle dans la société du XIX^e. Elles existent aussi à Montfort et à Saint-Malo.

La façade principale, malgré son apparente simplicité, a été plusieurs fois remaniée. Ainsi, l'étage en attique ne figurait pas dans le premier projet. On l'a ajouté à la demande du président du tribunal qui voulait des greniers pour ses archives. Richelot s'est efforcé de structurer la façade en jouant, comme Palladio, sur le contraste de la pierre blanche et des surfaces crépies. Les détails architecturaux sont soignés : plinthes et corniches (pour souligner l'horizontalité de l'édifice), fronton à denticules, frise à triglyphes, dais à consoles, moulures des fenêtres d'attique... Bref, les grands traits du néo-classicisme.

Les façades latérales sont animées comme à Montfort par de petits avant-corps très marqués qui mettent en valeur le volume de la salle d'audience. La façade sur cour, elle, est dénuée de tout intérêt. Aucun avant-corps ne vient égayer le dessin un peu sec de l'élévation.

Le plan est d'une grande simplicité : un axe central qui prend en enfilade le portique, la salle des pas-perdus, la salle d'audience et la chambre du Conseil. Richelot joue aussi sur l'opposition des façades sud et nord. Au sud, tous les services annexes : conciergerie, greffe, archives, dépôt des pièces à conviction. Au nord, le siège des magistrats : cabinet du président et du juge d'instruction, salle des avocats, parquet des huissiers. La salle d'audience est desservie par des couloirs qui s'ouvrent sur les terrasses latérales. Elle est éclairée par des jours à l'italienne qui dispensent une lumière semi-zénithale. Le décor intérieur est d'une grande sobriété : pilastres à motifs géométriques et plafond à caissons rehaussé d'une simple corniche à denticules. La niche qui devait compléter ce décor ne sera jamais réalisée. Même le mobilier a été dessiné par Richelot.

« Embellissement de la ville », destiné à « faire point de vue », le tribunal de Redon est le cœur du quartier administratif et judiciaire créé par Richelot. Sous-préfecture, prison et future caserne de gendarmerie sont desservies par un canevas de rues parallèles et transversales, percées en fonction du tribunal. Le tribunal est relié aux quais et au champ de foire par une avenue parallèle à la promenade. Le nouveau quartier et le faubourg Saint-Michel sont raccordés à la ville ancienne. L'harmonie de l'ensemble sera malheureusement gâchée par la construction du chemin de fer.

La sous-préfecture de Redon (1839-1844) illustre bien l'art de Louis Richelot à mettre en valeur ses édifices. Il les compose en portant la plus grande attention à l'environnement et en choisissant le point de vue le plus favorable : ici le champ de foire qui s'étend en pente douce jusqu'aux anciennes douves de la ville.

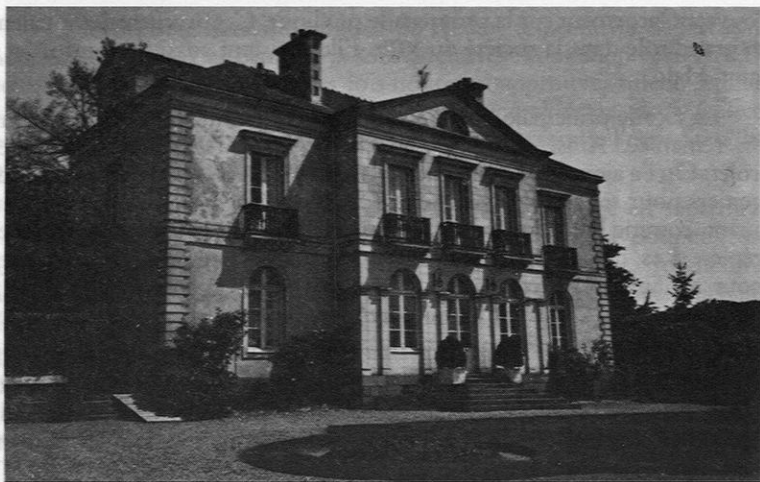


Fig. 3. La sous-préfecture de Redon (1839-1844), Louis Richelot.



Fig. 4. La sous-préfecture de Redon (1839-1844), façade postérieure, Louis Richelot.

Comme dans tous ses hôtels particuliers, Richelot insiste sur le volume et la pureté des lignes. La façade, de proportions très harmonieuses, s'apparente beaucoup à celle de l'hôtel qu'il a construit pour son frère en 1831, au 4 de la rue Martenot à Rennes (hôtel Richelot). Il en existe une autre version à Redon : le château de la Houssaye qui domine la Vilaine.

L'élévation est à deux niveaux : un rez-de-chaussée appuyé sur un soubassement de granit et un étage séparé par un bandeau plat mouluré. L'avant-corps central, en pierre de Crazanne, frappe par son élégance : au rez-de-chaussée, une porte-fenêtre et deux baies en plein cintre avec doubles pilastres doriques s'ouvrant sur un perron. À l'étage, trois portes-fenêtres à dais avec balcons à consoles et ferronneries. Enfin, fronton troué par un demi-oculus. Le tout d'une facture très soignée.

L'ordonnance de cette façade se reflète dans la distribution intérieure. Richelot a pris le soin de mettre en valeur les pièces qui « regardent » le paysage. Il fait ainsi ressortir le volume central de l'avant-corps et privilégie l'axe du vestibule et du salon qui donne sur le jardin. L'escalier — l'un de ses thèmes favoris — est rejeté sur le côté, le long du vestibule. Comme dans ses hôtels rennais, cet escalier est semi-circulaire. Les ailes abritent la cuisine et la salle à manger. L'étage, coupé par un long corridor, est réservé aux appartements privés.

Le décor intérieur de cet hôtel — plafonds à rosaces, cheminées de marbre, lambris qui reprennent le dessin épuré des élévations extérieures — souligne la fidélité de Richelot au répertoire néo-classique.

Palladien dans l'âme, Richelot apporte le même soin à l'aménagement du jardin : un jardin à l'anglaise avec « tapis de gazon, massif d'arbres, fleurs et allées » comme il l'écrit lui-même dans une lettre, à l'occasion de l'un de ses multiples voyages à Redon (2).

« Dans la conception et l'exécution des édifices de Palladio, écrivait Quatremère de Quincy, il y a une raison toujours claire, une marche simple, un accord suffisamment sensible entre le besoin et le plaisir » (3). C'est en quelque sorte ce qu'a recherché Louis Richelot. Celui-ci avait sans doute en mémoire le jugement de Marie-Joseph Peyre sur le maître de Vicence : « Ce n'est pas la grande richesse qui donne de la noblesse à un bâtiment, ce sont les belles proportions et les belles masses » (4).

Gwénaëlle de CARNÉ

(2) A. D. I. V. 4 N 30, lettre de L. R. au préfet, 14.10.1841 et 15.11.1841.

(3) A. QUATREMÈRE DE QUINCY, *Vies des plus célèbres architectes*, t. 2, *Palladio*, Paris, 1830.

(4) M. J. PEYRE, *Œuvres d'architecture*, 1765.